

## REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Haute Corse Arrondissement de Corte Commune d'Aléria

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 42** Séance du mardi 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :

19

Présents: 12

Nombre de membres en exercice: 19

Représentés: 06

Absents: 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, , PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), FRATICELLI Ange - Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI, MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Martin GIULY), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean François BONIFACI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents: BONY Sarah

Date de la convocation : 22 août 2022 Date d'exécution: 31 août 2022

Date de publication: 05 septembre 2022

Objet: RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022-37 RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME **DE VIDEOPROTECTION** 

Le président expose que par délibération N° 2022 – 37 en date du 29 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de l'installation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique à proximité des points d'apport volontaire pour un coût hors taxe de 90 305, 00 €.

Il indique que de façon erronée, le plan de financement de l'opération présenté au conseil à cette occasion a été adopté sur la base du coût TTC de l'opération, soit 99 305, 00 €.

Il convient donc de le modifier afin de l'établir sur la base du coût hors taxe ainsi que présenté cidessous et de le soumettre de nouveau à l'approbation du conseil municipal.

DCM 2022-42/Page 1 sur 3 Réf: 545/2022

Financeur	Taux	Montant HT	
Etat (DETR)	40 %	36 122, 00 €	
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	40 %	36 122, 00 €	
Commune	20 %	18 061, 00 €	
	100 %	90 305, 00 €	

\*\*\*

## Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver le plan de financement de l'opération relative à l'installation de caméras de vidéosurveillance tel que présenté ci-dessus.

DCM 2022-42/Page 2 sur 3

## Délibération N° 2022 - 42 : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022-37

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire	X				
Pouvoir à D. LUCIANI					Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE	. ^				
1er adjoint	(X)				
Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE				000	
2 <sup>ème</sup> adjointe	-1			act	
Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE					
3ème adjoint	11				
Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE					
4ème adjointe	V			6.600	
Pouvoir à	X				
CORONA JEAN	1				
5ème adjoint	1/			Manager Carrier Control No.	
Pouvoir à J.C FRANCESCHI	X				Jean Claude FRANCESCH
PAOLI SIMON	'				<b>\</b>
Conseiller municipal	X			-51	
Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK	-				
	_/				
Conseiller municipal	X				
Pouvoir à					
GIULY MARTIN	1				
Conseiller municipal					
Pouvoir à	(				
MAIORE MARIE-LAURE	10				
Conseillère municipale	1				Martin GIULY
Pouvoir à Martin GIULY	-				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA	$\sim$				0
Conseillère municipale	x			A TOTAL OF THE PROPERTY OF THE	Simon PAOLI
Pouvoir à Simon PAOLI	-				
BALDOVINI ANTHONY				The state of the s	
Conseiller municipal	X			A	
Pouvoir à	/ \				
RICCIARDI-SAEZ CELIA					
Conseillère municipale	V			8 003	
Pouvoir à				0	
BONY SARAH					
Conseillère municipale					
Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE				١.,	
Conseiller municipal	K				
Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE					17
Conseillère municipale	X				18
Pouvoir à	/\				
LUIGGI LAURE	127				,
Conseillère municipale	K				Dominique VENTURINI
Pouvoir à D. VENTURINI					Dominique VENTORIIVI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS				11	
Conseiller municipal	\/			1 /5	
Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel					
Conseiller municipal	×				
Pouvoir à				Contract of the second	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint

Réf: 545/2022 DCM 2022-42/Page 3 sur 3